

Présents : ARANEO Christine, JENESTE Alain, DEPLACE Chantal, DUMAS Mickaël, BAJARD Marie-Noelle, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Franck, BACHELET Carole, CORRE Laurent, MARQUET François, GALEWICZ Anne

Excusé : AUGIER Romain donne pouvoir à JENESTE Alain,

Absent : BOURLIERE Claudine

Secrétaire de séance : BACHELET Carole

Date de la convocation : 18 octobre 2024

ORDRE DU JOUR :

- **INTERCOMMUNALITÉ**
 - o Charte de dotation à l'investissement communal : signature
 - o Mission Ruralité : mise en place
 - o Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique
 - o Calendrier 2025 des instances de Roannais Agglomération
- **VOIRIE**
 - o Travaux voirie 2024
 - o Parking Belle Campagne : désordres constatés
- **URBANISME**
 - o Modification simplifiée n°2 du PLU : adoption
 - o Programme Leader
- **ECOLE, SPORT, LOISIRS**
 - o Conseil d'école : compte rendu
 - o Absence des enseignants
 - o DEGEL
 - o Aide aux devoirs
- **BATIMENTS**
 - o Salle des fêtes : travaux et mobilier
 - o Fournisseur de gaz : étude de nouvelles offres
 - o Tarifs locations de salles communales 2025
- **QUESTIONS DIVERSES**
 - o

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre est approuvé.

Mme le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour un point sur la convention territoriale globale.

INTERCOMMUNALITÉ

1- Charte de dotation à l'investissement communal : signature

Mme le Maire informe les élus que la charte de dotation à l'investissement communal, qui prévoit le versement de 25000 € à chaque commune pour 2025 a été approuvée en conseil communautaire et signée le 9 octobre.

2- Mission Ruralité : mise en place

M. Eric Martin est le conseiller délégué. Les communes rurales représentent 85% du territoire de l'agglomération. L'objectif de cette mission est donc de renforcer les relations entre les communes et Roannais Agglomération. La mission ruralité facilite l'accès à l'information aux services de l'agglomération pour ces communes qui manquent souvent de moyens d'ingénierie. Un technicien, M. Pasquier a été nommé pour établir ce lien et aider les communes dans leurs projets d'investissement et d'aménagement.

Mme le Maire précise qu'elle a déjà eu l'occasion de travailler avec M. Pasquier dans le cadre du programme Leader.

3- Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique

C'est ainsi que se nomme le contrat pour la relance de la transition écologique. Le travail actuel consiste à recenser les projets communaux susceptibles de bénéficier de DETR ou DSIL sur la période 2025-2026.

4- Bilan conférence des territoires

L'objectif de ces conférences est d'établir un échange entre le président de l'agglomération et les communes sur des sujets variés. Ces conférences ont été mises en place en 2021 et sont réparties en 4 secteurs.

Mme le Maire présente le projet de géothermie profonde lancé par l'agglomération : il s'agit d'exploiter de manière respectueuse la chaleur présente dans les couches profondes du sous-sol, afin de produire durablement de l'énergie thermique. La 1^{ère} étape consiste à évaluer le potentiel du territoire de Roannais Agglomération. Une étude débutera en novembre 2024 et nécessite l'installation temporaire de capteurs à la surface de terrains privés comme publics.

5- Calendrier 2025 des instances de Roannais Agglomération

Le conseil communautaire se tiendra tous les 2 mois pour 2025.

6- Convention territoriale globale (CTG)

Il s'agit d'une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination en direction des habitants d'un territoire dans une démarche d'intelligence collective partenariale.

Le conseil émet un avis favorable sur le projet CTG 2025-2029 et l'implication de la commune dans cette CTG.

7- Rapport cour des comptes et finances

Un rapport de la Cour des comptes pointe du doigt les dépenses des collectivités et propose purement et simplement « de réduire les recettes des collectivités pour les inciter à mobiliser leur potentiel d'économies en dépenses réelles de fonctionnement ».

L'AMF a adressé à la Cour des comptes une réponse en précisant notamment que :

- les collectivités doivent obligatoirement voter des budgets à l'équilibre.
- les dépenses publiques locales représentent 11.2% du PIB en 2021, soit un niveau inférieur à la moyenne européenne (17.9%)
- les dépenses de fonctionnement des collectivités locales ont augmenté en 2024 sous la double pression de l'augmentation du coût de l'énergie et des achats courants et des mesures de revalorisation des traitements des fonctionnaires décidées par l'Exécutif.

8- Collecte des bio déchets

Les abri bacs ont été installés. La collecte des bio déchets a commencé. Deux des trois emplacements choisis : allée des Rocs, Place du Puits semblent peu judicieux d'après certains conseillers. Mme le Maire précise que les bacs ne sont pas fixés au sol et que si nécessaire, les emplacements pourront être revus.

VOIRIE

9- Travaux voirie 2024

Délibération 13-2024-1 : Voirie 2024 complément

M. Jeneste explique que les travaux ont pris du retard compte tenu des conditions climatiques.

Le gravillonnage devrait se faire semaine prochaine.

M. Jeneste précise qu'il conviendrait de procéder au gravillonnage de la route de chez Papon au niveau de la Noisette. Le cout supplémentaire de gravillonnage est de 5500 € HT

Le conseil accepte à 13 voix pour et 1 voix contre (M. MARQUET)

10- Parking Belle Campagne : désordres constatés

Récemment des désordres ont été constatés sur le parking Belle Campagne :

- L'angle de la toiture du petit édifice a été accroché certainement par un camion
- Une barrière en bois a été accrochée par un véhicule de l'entreprise qui réalise les travaux de voirie. L'entreprise remettra une barrière bois à l'identique.
- La résine posée au sol se dégrade sur les joints et angles. L'entreprise qui a réalisé les travaux et le cabinet de maîtrise d'œuvre se rendront sur place pour constater prochainement.

11- Cimetière

L'entreprise Fessy a terminé les travaux de restauration du mur intérieur.

URBANISME

12- Modification simplifiée n°2 du PLU : adoption

Délibération 13-2024-2 : approbation de la modification simplifiée n°2 du PLU

Mme le Maire rappelle la mise à disposition au public du 12 septembre au 13 octobre 2024. Aucune remarque n'a été consignée dans le registre.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification simplifiée n°2 du PLU

13- Programme Leader

Le cahier des charges rédigé par Mme le Maire a été relu et adapté par M. Pasquier.

ECOLE SPORT LOISIRS

14- Conseil d'école : compte rendu

Mme Déplace donne lecture du compte rendu du conseil d'école.

La rentrée s'est effectuée avec 67 élèves répartis en 3 classes.

Les enseignants ont formulé des demandes d'aménagements des locaux qui seront étudiées avec les employés communaux.

15- Absence des enseignants

Les parents d'élèves ont dû faire face à des absences récurrentes des enseignantes, et de leurs remplaçants. Le règlement du service de restauration scolaire énonce que le remboursement intervient à partir de 4 jours d'absences consécutifs. Mme le Maire a informé les parents d'élèves concernés qu'un bilan serait réalisé pour un éventuel remboursement.

Le conseil municipal souhaite attendre la fin d'année (décembre 2024) pour faire un bilan des absences.

16- DEGEL

Mme Déplace informe les élus que la participation financière des communes passera de 4.50 € à 5€.

17- Aide aux devoirs

De nombreux élèves bénéficient de ce temps d'aide aux devoirs encadré par l'AJS. Tout se passe bien cette année.

BATIMENTS

18- Salle des fêtes : travaux et mobilier

Délibération 13-2024-3 : acquisition mobilier salle des fêtes

M. Dumas explique que les travaux avancent assez rapidement.

Mme le Maire énonce les propositions commerciales reçues pour l'acquisition de tables pour la salle des fêtes.

FOURNISSEUR	MODELE	LONGUEUR en cm	EPAISSEUR PLATEAU en mm	POIDS en Kg	NOMBRE	COUT TABLES HT	NOMBRE CHARIOT	COUT CHARIOTS HT	TOTAL
Mobidécór	Plume allégée	120	20	20.9	63	13 958.28	6	1 784.54	15 742.82
Jarozo	Tym allégée	120	18	18.7	63	13 870.71	5	1 260	15 130.71
	Tym standard	120	22	21.2	63	12 094.91	5	1 260	13 354.91
Manutan	Plume allégée	120		18.4	63	25 507	6	3 300	28 807.00

Mobidécór	Plume allégée	180	20	27.8	42	11 734.21	4	1 334	13 068.21
Jarozo	Tym allégée	180	20	24.1	42	11 312.70	5	1 405.90	12 718.60
	Tym standard	180	24	27.8	42	9 897	5	1 405.90	11 302.90
Manutan	Plume allégée	180		24.1	42	20 538	4	2 220	22 758.00

Le conseil municipal à 12 voix pour et 2 contre a choisi de retenir le modèle Plume allégée de Mobidécór, pour l'épaisseur du plateau, pour 63 tables de 120 cm et 6 chariots pour le montant de 15 742.82 € HT.

19- Fournisseur de gaz : étude de nouvelles offres

Malgré les renégociations de contrats avec Antargaz le tarif reste très élevé. Antargaz propose la tonne à 1533 € HT pour toute reconduction de contrat.

La commune dispose de 4 cuves : une pour le restaurant scolaire, une pour la maison Berthon, une pour la salle de judo et une pour l'église et la maison Rochette.

Mme le Maire a choisi de solliciter Vitogaz. Ce fournisseur a conventionné avec l'association des maires ruraux de France, ce qui permet de garantir un prix plus bas et des augmentations maîtrisées.

Les habitants du village pourront également bénéficier de ce tarif.

Vitogaz propose le tarif de 1 041.30 €HT/Tonne.

Il reste à chiffrer les frais d'enlèvement des cuves, le rachat du gaz, et éventuellement les pénalités pour rupture de contrat pour l'unique contrat qui n'est pas échu.

Le conseil à l'unanimité accepte l'offre de Vitogaz.

20- Tarifs locations des salles communales 2025

Afin de résoudre les difficultés rencontrées lors des locations successives le samedi puis le dimanche qui ne permettent pas le passage de l'employée communale pour la réalisation du ménage, il est proposé de ne permettre la location que pour le week-end, ou 2 jours consécutifs, en maintenant le tarif actuel pour les résidents de la commune.

Les salles pourront néanmoins être louées pour la journée (8-20h) pour permettre la tenue de réunions ou vin d'honneur.

Les cautions « ménage » et « dégats » seront regroupées et il sera demandé aux locataires d'appliquer les règles de tri des déchets en vigueur.

Mme Bajard présente les modifications apportées :

Modifications à compter du 1^{er} janvier 2025

SALLE DES SOCIETES 50 personnes max.	Tarifs actuels	Tarifs actuels	Remise des clefs/ restitution des clefs
	Tarifs à compter du 1/01/2025	Tarifs à compter du 1/01/2025	
	Personnes résidentes	Personnes extérieures	
1 jour	120 €	150 €	
2 jours	170 € - 170 €	200 € - 220 €	La veille du 1er jour de location à 18h / Le lendemain du dernier jour de location à 9h
Jour supplémentaire (24h)	85€	110 €	
La journée 8h-20h (réunion, vin d'honneur)	60 € 60€	60 € 80 €	Le matin de la location / le soir de la location
Caution	200 € 500 €	200 € 500 €	
Caution ménage	50 €	50 €	

SALLE DES FÊTES 320 personnes max.	Tarifs actuels	Tarifs actuels	Remise des clefs/ restitution des clefs
	Tarifs à compter du 1/01/2025	Tarifs à compter du 1/01/2025	
	Personnes résidentes	Personnes extérieures	
1 jour	240 €	390 €	
2 jours	300 € - 300 €	460 € - 460 €	La veille du 1er jour de location à 18h / Le lendemain du dernier jour de location à 9h
Jour supplémentaire (24h)	150	230	
La journée 8h-20h (réunion, vin d'honneur)	120 € 120 €	120 € 150 €	Le matin de la location / le soir de la location
Caution	500 € 800 €	500 € 800 €	
Caution ménage	100 €	100 €	

SALLE DES JEUNES réservée aux St Martinois,	Tarifs actuels Tarifs à compter du 1/01/2025	Remise des clefs/ restitution des clefs
40 personnes max.		
1 jour	50 €	
2 jours	80 € 80 €	La veille du 1er jour de location à 18h / Le lendemain du dernier jour de location à 9h
Jour supplémentaire (24h)	40 €	
La journée 8h-20h (réunion, vin d'honneur)	40 €	Le matin de la location / le soir de la location
Caution	200 € 400 €	
Caution ménage	50 €	

Le conseil municipal approuve la nouvelle convention de location des salles communales.

Séance levée à 23h35

Le Secrétaire de séance



Le Maire



Mis en ligne sur le site le **02 DEC. 2024**